

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 43011 B1** (51) Cl. internationale : **E01C 13/08**
(43) Date de publication : **31.01.2019**

(21) N° Dépôt : **43011**

(22) Date de Dépôt : **27.07.2016**

(71) Demandeur(s) : **Melos GmbH, Bismarckstrasse 4-10 49324 Melle (DE)**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16181508.9

(72) Inventeur(s) : **SICK, Stephan ; SIEKMANN, Jörg**

(74) Mandataire : **SABA & CO. TMP**

(54) Titre : **GAZON ARTIFICIEL AVEC MATÉRIAU DE REMPLISSAGE COMPOSITE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un gazon artificiel (100, 200, 300) comprenant un remplissage en gazon synthétique (112). Le remplissage de gazon artificiel comprend des composants de remplissage composites (114). Les composants de remplissage comprennent un fil absorbant l'eau (404). Le fil absorbant l'eau est recouvert d'une gaine (406). La gaine est formée à partir d'un composé élastomère. La veste comprend au moins une ouverture (408). L'ouverture au moins une expose le fil absorbant l'eau.

Revendications

1. Gazon artificiel (100, 200, 300) comprenant un remplissage intérieur de gazon artificiel (112), le remplissage intérieur de gazon artificiel comprend des composants de remplissage intérieur composite (114), caractérisé en ce que le composants de remplissage intérieur composite comprennent un fil absorbant l'eau (404) recouvert d'une enveloppe (406) cylindrique, où l'enveloppe est formée à base d'un composé élastomérique et comprend au moins un orifice (408), où l'au moins un orifice met à nu le fil absorbant l'eau (404).
2. Gazon artificiel selon la revendication 1, dans lequel le fil absorbant l'eau (404) comprend l'un quelconque des éléments suivants : des fibres hygroscopiques, des fibres de toile à sacs, des fibres de jute, des fibres de coton, des fibres de laine, des fibres de chanvre, des fibres en polyester, des fibres naturelles, des fibres de lin, des fibres de kénaf, des fibres d'orties, des fibres de sisal, des fibres de coco, des fibres synthétiques, des fibres avec une surface hydrophile, et des combinaisons de celles-ci.
3. Gazon artificiel selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'enveloppe (406) comprend l'un quelconque des éléments suivants : du polyuréthane, du caoutchouc, un élastomère de polyoléfine, un colorant, un additif de protection contre les UV, du polyuréthane et des polyols, du polyuréthane et un catalyseur sensible à la température, un polyuréthane mono-composant, un polyuréthane bi-composant, du polyéthylène, du TPE, du PE extrudé, du TPE extrudé et des combinaisons de ceux-ci.
4. Gazon artificiel selon les revendications 1, 2 ou 3, dans lequel l'enveloppe (406) est formée à base d'un liquide réticulé, où le fil (404) comprend une partie périphérique et une région centrale, où la partie périphérique entoure la région centrale, où la partie périphérique est partiellement saturée avec le composé élastomérique, et où la région centrale est exempte de composé élastomérique
5. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'enveloppe (406) comprend entre 6 % et 10 % en poids de composant de remplissage intérieur composite.
6. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'enveloppe (406) a une épaisseur entre 4 microns et 8 microns.
7. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'enveloppe (406) a une longueur (404) entre 0,4 mm et l'une quelconque des longueurs suivantes : 0,5 mm, 1,0 mm, 1,5 mm, 2,0 mm, 2,5 mm, 3,0 mm, 3,5 mm, 4,0 mm, 4,5 mm, 5,0 mm et 5,5 mm.

8. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les composants de remplissage intérieur composite ont une épaisseur (402) entre 0,3 mm et 0,5 mm
9. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'au moins un orifice est de section cylindrique
10. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'au moins un orifice est à base de deux orifices.
11. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le gazon artificiel comprend un tapis de gazon artificiel (102) avec un côté pile (103), où le tapis de gazon artificiel comprend une partie arrière (104) ; où le tapis de gazon artificiel comprend en outre des fibres d'herbe artificielle (106), où les fibres d'herbe artificielle sont implantées en touffes dans la partie arrière, où les fibres d'herbe artificielle forment le côté pile, où les fibres d'herbe artificielle sont fixées sur la partie arrière et où le remplissage intérieur de gazon artificiel est réparti dans le côté pile.
12. Gazon artificiel selon la revendication 1, où le gazon artificiel comprend une couche de sable (202) entre le côté arrière et le remplissage intérieur de gazon artificiel.
13. Gazon artificiel selon la revendication 11 ou 12, où le gazon artificiel comprend un système de drainage (304) en dessous du côté arrière pour drainer de l'eau stagnante à partir du gazon artificiel.
14. Gazon artificiel selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les composants de remplissage intérieur composite ont une longueur (400) et où le fil absorbant l'eau (404) est sensiblement aligné dans la longueur
15. Utilisation de composants composites en tant que remplissage intérieur de gazon artificiel (112), où les composants composites comprennent un fil absorbant de l'eau (404) recouvert avec une enveloppe (406) cylindrique, où l'enveloppe est formée à partir d'un composé élastomérique et comprend au moins un orifice, où l'au moins un orifice met à nu le fil absorbant l'eau (404)